

LE DIRECTEUR DE L'INSA STRASBOURG

VU le code de l'éducation,

VU la décision du 14 juin 2022 portant création d'un dispositif de signalement, d'orientation et d'enquête interne relatif aux actes de discrimination, de harcèlement ou de violences à caractère sexiste, sexuel, homophobe ou transphobe au sein de l'INSA Strasbourg,

VU l'appel à candidatures lancé le 2 septembre 2022 à l'attention des personnels de l'INSA Strasbourg,

DÉCIDE

Sont nommés membres du vivier des commissions d'enquête relatives aux signalements des actes de discrimination, de harcèlement ou de violences à caractère sexiste, sexuel, homophobe ou transphobe les personnels suivants (par ordre alphabétique) :

- Mme Cléopé DE TURCKHEIM, personnel AENES
- M. Benjamin DOURDET, personnel non-titulaire ITRF
- Mme Marion ERTLE, personnel AENES
- M. Tristan FAUVIN, personnel ITRF
- M. Bernard FLAMENT, personnel enseignant
- Mme Nathalie GAST, personnel enseignant
- Mme Christelle GRESS, personnel enseignant-chercheur
- M. Alexandre GRUTTER, personnel non-titulaire enseignant-chercheur
- Mme Alina HOLCROFT, personnel non-titulaire ITRF
- M. Kevin LACHAUX, personnel non-titulaire ITRF
- M. Lennart RUBBERT, personnel enseignant-chercheur
- Mme Diana SIGNOLET, personnel AENES
- Mme Emilie STEVELER, personnel enseignant-chercheur
- Mme Emilie TELLIER, personnel non-titulaire ITRF
- M. Vincent VOTTERO, personnel ITRF

À Strasbourg, le 30 septembre 2022

Romuald Boné

